Nations Unies ECA/RFSD/2026/11

Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Douzième session
Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 11 de l'ordre du jour
Examen et adoption des messages clés et de la déclaration sur le thème du Forum

Douzième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé et messages clés

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies[1], a organisé, du 28 au 30 avril 2026, la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba dans un format hybride ouvert à une participation en présentiel et en ligne.

2. Le Forum a réuni plus de 1 500 participants en présentiel et plus de 1 200 participants en ligne, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 48 membres de la CEA, des organismes intergouvernementaux, des entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que des représentants des grands groupes et autres parties prenantes.

3. La douzième session du Forum s'est tenue sur le thème « Inverser la tendance : actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », qui était étroitement aligné sur celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026, à savoir « Des actions transformatrices, équitables, novatrices et

[1] Les entités suivantes du système des Nations Unies ont joué un rôle actif en tant que partenaires dans ce processus : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales (DESA), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale du commerce (OMC),Programme alimentaire mondial (PAM),Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

A.26-00381 (F)

coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous ».

II. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]

4. La séance d'ouverture était animée par Lerato Mbele, journaliste et présentatrice. La session a été officiellement ouverte par la Première Ministre ougandaise et Présidente du Bureau sortant, Robinah Nabbanja. Des allocutions liminaires ont été prononcées par Mme Nabbanja ; le Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete ; le Président du Conseil économique et social, Lok Bahadur Thapa ; la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Selma Malika Haddadi ; et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), António Guterres.

5. Soulignant les progrès accomplis depuis la onzième session du Forum, Mme Nabbanja a fait observer que cette dynamique avait été maintenue grâce aux réunions du Bureau et à la présence renforcée de l'Afrique à des tribunes internationales telles que le forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2025, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Compte tenu des lacunes persistantes en matière de financement de l'action climatique, d'innovation et de partenariats, il était nécessaire de stimuler la science, la technologie et l'innovation, et d'approfondir l'intégration régionale. Les priorités du continent pour l'avenir consistaient à renforcer le lien entre paix et développement, à tirer parti de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler le développement durable, et à investir dans les transports, les infrastructures et la logistique afin de réduire les coûts et d'attirer les investissements.

6. Le Secrétaire exécutif de la CEA a noté que le ralentissement de la croissance, les inégalités, les contraintes budgétaires, les chocs liés aux changements climatiques et les tensions géopolitiques constituaient des défis mondiaux d'une ampleur croissante, qui rendaient nécessaire la mise en place d'une coalition africaine unifiée afin de réduire l'écart entre les ambitions climatiques et leur concrétisation dans le cadre des objectifs de développement durable. Pour l'Afrique, les priorités étaient les suivantes : considérer les services et les infrastructures essentiels comme des actifs économiques ; résorber le déficit de financement des infrastructures ; tirer parti de l'urbanisation ; faire progresser simultanément les transitions numérique et écologique ; et renforcer la collecte de données, les institutions, la coopération régionale et les partenariats en vue de la mise en œuvre à grande échelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

7. Le Président du Conseil économique et social a indiqué que le développement de l'Afrique était freiné par les conflits, l'instabilité économique et les inégalités, et par d'importantes lacunes s'agissant des infrastructures, de l'accès à l'électricité et de l'approvisionnement en eau. Le Conseil restait déterminé à soutenir l'Afrique au moyen d'initiatives visant à accroître le financement du développement et la résilience face aux changements climatiques, ainsi qu'à promouvoir l'égalité, l'inclusion numérique, la science et l'innovation, réaffirmant le rôle majeur des jeunes en tant que moteurs essentiels du développement. Préconisant d'investir dans l'emploi et l'entrepreneuriat, d'assurer un financement équitable et de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, le Président du Conseil économique et social a réaffirmé l'attachement du Conseil au multilatéralisme ainsi que sa volonté de traduire les engagements en actions concrètes.

8. Mme Haddadi a déclaré que les problèmes mondiaux et régionaux continuaient de ralentir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Des progrès initiaux avaient été accomplis dans l'exécution du deuxième plan décennal (2024-2033) de mise en œuvre de l'Agenda 2063[2], grâce à des projets phares axés sur l'intégration régionale et la gouvernance. Des difficultés majeures subsistaient toutefois, notamment en ce qui concernait le financement des objectifs de développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et les capacités nécessaires à la mise en œuvre des deux programmes. Le cadre Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 jouait un rôle essentiel dans la mobilisation des financements, le renforcement des institutions et la promotion de l'innovation. Mme Haddadi a plaidé pour un accroissement des investissements dans l'approvisionnement en eau, un renforcement des partenariats et le maintien d'une volonté politique soutenue, tout en réaffirmant l'engagement de la Commission de l'Union africaine en faveur de la mise en œuvre des deux programmes.

9. Dans un message vidéo pré-enregistré, le Secrétaire général a préconisé une intensification des efforts pour résoudre les problèmes structurels qui entravaient le développement de l'Afrique, notamment l'accès limité à l'eau et à l'électricité, les chocs liés aux changements climatiques, le fardeau de la dette et les barrières commerciales. Il a souligné qu'il fallait tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, des énergies renouvelables, de la connectivité numérique et de la main-d'œuvre jeune du continent afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il a fait observer qu'il était urgent de réformer le système financier international de façon à garantir une représentation équitable de l'Afrique, ainsi que de renforcer la solidarité mondiale et d'accroître les investissements dans les énergies propres, l'électrification et le financement du développement à un coût abordable afin de soutenir l'industrialisation et une transition énergétique juste.

III. Résumé et messages clés

10. Les sections qui suivent font une synthèse des principales questions et tendances et des messages clés, ainsi que des recommandations issues des présentations et des délibérations du Forum à sa douzième session. Les messages clés comprennent des mesures et des recommandations transformatrices et coordonnées destinées à l'Afrique, afin d'accélérer les efforts en vue de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des objectifs et aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, à plusieurs niveaux. Ils constituent la contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026 et à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable).

[2] Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

A. Table ronde de haut niveau 1 : Intensifier les actions transformatrices et coordonnées pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine [point 3 de l'ordre du jour]

1. Introduction

11. Un représentant du secrétariat a présenté un résumé du rapport sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (ECA/RFSD/2026/10), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour la première table ronde de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/1).

2. Débats et tendances

12. Les participants ont examiné les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en s'attaquant à la fragmentation persistante entre les systèmes de planification, de financement et de mise en œuvre.

3. Messages clés

13. À la lumière des débats, les participants se sont accordés pour dire que les membres de la CEA devraient :

a) Accroître le financement du développement en renforçant les capacités nationales et locales, en mobilisant les ressources nationales, en attirant les investissements privés grâce à des projets bancables et en développant des outils de financement innovants afin de combler les lacunes persistantes ;

b) Adopter des démarches de planification systémiques et intégrées en alignant les plans, les budgets et les cadres de résultats nationaux et infranationaux sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et en passant d'approches sectorielles fragmentées à des approches à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics ;

c) Passer des activités de coordination à des systèmes de mise en œuvre en passant d'un modèle basé sur le dialogue à des plateformes de mise en œuvre fondées sur des résultats clairs, des priorités communes et une responsabilité partagée entre les gouvernements, les entités du système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile ;

d) Renforcer le rôle des gouvernements infranationaux en tant que moteurs essentiels de la mise en œuvre en renforçant leurs capacités en matière de planification, de financement, de collecte de données et de prestation de services, et en intégrant leurs actions dans ces domaines dans les cadres nationaux ;

e) Renforcer la responsabilisation et la gestion de la performance grâce à des cadres de suivi unifiés qui harmonisent l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et garantissent des résultats mesurables ;

f) Tirer parti de la philanthropie de manière stratégique pour réduire les risques liés aux investissements de démarrage, soutenir la préparation des projets et mobiliser des financements publics et privés supplémentaires ;

g) Promouvoir un développement inclusif, axé sur l'être humain et fondé sur les droits de l'homme en garantissant la participation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, et en intégrant l'équité dans tous les processus de développement ;

h) Passer des engagements à l'exécution en renforçant les capacités de

mise en œuvre, en déployant à grande échelle les innovations qui ont fait leurs preuves et en intégrant ces innovations dans les systèmes de financement et de mise en œuvre ;

i) Tirer parti des plateformes régionales et mondiales, notamment le Forum urbain mondial, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et les examens du Nouveau Programme pour les villes, afin de faire progresser des solutions intégrées pour des villes durables et d'accélérer les progrès dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

B. Table ronde de haut niveau 2 : Débloquer des financements pour la résilience climatique et le développement durable en Afrique : approfondir les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [point 4 de l'ordre du jour]

1. Introduction

14. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices concernant la deuxième table ronde de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/2).

2. Débats et tendances

15. Les participants ont examiné les moyens de remédier aux contraintes structurelles pesant sur le financement du développement et de l'action climatique, notamment le coût élevé du capital, la mobilisation insuffisante des ressources intérieures, le nombre limité de projets pouvant être financés et prêts à être exécutés, ainsi que la fragmentation et le cloisonnement sectoriel des approches de financement.

3. Messages clés

16. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures et la gestion des finances publiques, et améliorer les systèmes fiscaux, l'efficience des dépenses et la gouvernance budgétaire, afin de financer la résilience climatique, les infrastructures et les actions visant à atteindre les objectifs de développement durable ;

ii) Constituer des portefeuilles intégrés de projets prêts à être financés, alignés sur les plans nationaux ainsi que sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, en renforçant les capacités en matière de préparation de projets, de gestion des risques et de partenariats public-privé ;

iii) Établir des systèmes transparents de suivi des financements consacrés à l'action climatique et au développement en renforçant la collecte de données, les mécanismes d'établissement de rapports et les cadres de suivi des résultats afin d'accroître le respect du principe de responsabilité et d'améliorer l'efficacité.

b) La CEA devrait renforcer les activités de suivi et la cohérence stratégique au niveau régional en aidant ses membres à traduire les décisions de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre

des Nations Unies sur les changements climatiques en stratégies nationales et en plans de mise en œuvre cohérents, ainsi qu'en résultats mesurables ;

c) Les institutions régionales et continentales devraient :

i) Renforcer les capacités des mécanismes de financement régionaux et continentaux, y compris des institutions de financement du développement, afin de mobiliser des fonds publics pour attirer des capitaux privés à grande échelle au moyen d'instruments innovants, tels que les obligations vertes, les conversions de dettes en mesures en faveur du climat et les marchés du carbone ;

ii) Renforcer l'orientation des financements de l'action climatique vers la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable dans des secteurs tels que l'énergie, l'eau, les transports, l'industrie, les villes et la santé, afin de soutenir la transformation structurelle et une croissance inclusive et résiliente face aux changements climatiques ;

d) Les institutions financières internationales et les partenaires de développement devraient :

i) Soutenir les réformes de l'architecture financière internationale, notamment en ce qui concerne les méthodes de notation du crédit, les pratiques de pondération des risques et les cadres d'adéquation des fonds propres, afin de réduire le coût élevé du capital en Afrique et d'élargir l'accès à des financements à long terme à un coût abordable destinés à la résilience climatique et au développement durable ;

ii) Accroître le volume de financements climatiques prévisibles à des conditions concessionnelles en faveur de l'adaptation, notamment en augmentant les aides sous forme de dons pour réduire les pertes et préjudices, ainsi que les risques de catastrophe, en ciblant les pays africains les plus vulnérables.

C. Table ronde de haut niveau 3 : Réaliser le plein emploi et un travail décent pour tous, réduire la pauvreté et assurer la protection sociale en Afrique : donner suite aux résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social [point 5 de l'ordre du jour]

1. Introduction

17. Une représentante du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la troisième table ronde de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/3).

2. Débat et tendances

18. Les participants ont examiné les moyens de faire progresser l'emploi, la réduction de la pauvreté et la protection sociale en s'attaquant à des problèmes interdépendants grâce à des approches intégrées et en adaptant les engagements énoncés dans la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social » pour les mettre en phase avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063, dans le but de mener des actions efficaces aux niveaux national et local[3].

[3] Résolution 80/5 de l'Assemblée générale.

3. Messages clés

19. À la lumière du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Consolider les approches intégrées basées sur le lien entre l'emploi, la protection sociale et la réduction de la pauvreté ;

ii) Élargir la portée des systèmes de protection sociale inclusifs et financés de manière durable et de la couverture sanitaire universelle ;

iii) Accélérer la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, grâce au renforcement des compétences et à l'adaptation aux besoins du marché du travail ;

iv) Soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en leur aménageant un meilleur accès au financement, aux technologies et aux possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

v) Intégrer l'égalité femmes-hommes et réduire les obstacles structurels, notamment la charge que représentaient les soins et travaux domestiques non rémunérés ;

vi) Veiller à ce que les jeunes participent utilement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ;

vii) Traduire les engagements de Doha en actions nationales concrètes, assorties de mécanismes de responsabilisation robustes ;

viii) Étendre la portée des systèmes de protection sociale décentralisés et ciblés ;

ix) Intégrer la résilience face aux changements climatiques dans les cadres de protection sociale ;

b) La CEA, la Commission de l'Union africaine, les entités du système des Nations Unies et les partenaires devraient :

i) Fournir une assistance technique coordonnée en faveur de la mise en œuvre des politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale ;

ii) Renforcer la collaboration et la cohérence des politiques entre l'Union africaine et les l'Organisation des Nations Unies ;

iii) Renforcer les stratégies de financement, notamment la mobilisation des ressources nationales et les mécanismes de financement innovants ;

iv) Soutenir les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ;

v) Renforcer les systèmes de données et les capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;

vi) Harmoniser les programmes afin de réduire la fragmentation et de favoriser une mise en œuvre cohérente au niveau national.

D. Table ronde plénière de haut niveau 1 : Les examens nationaux et locaux volontaires fondés sur des données probantes afin de mener une action transformatrice et coordonnée en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 de l'ordre du jour]

1. Introduction

20. Une représentante du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la première table ronde plénière de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/4/Rev.2).

2. Débats et tendances

21. Les participants ont souligné le fait que les examens nationaux et locaux volontaires jouaient un rôle de plus en plus important en tant qu'instruments stratégiques pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, soulignant la nécessité de renforcer la cohérence des politiques, la coordination et la confiance entre les niveaux national et infranational.

3. Messages clés

22. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Renforcer le rôle des examens volontaires nationaux et locaux, en tant qu'instruments intégrés et fondés sur des données probantes pour améliorer la responsabilisation et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à une meilleure coordination entre les différents niveaux ;

ii) Favoriser l'adaptation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux contextes locaux en renforçant le rôle des collectivités locales, en consolidant les capacités institutionnelles, en veillant à ce que les approches en matière d'adaptation soient inclusives et en intégrant les données locales et nationales afin de traduire les conclusions des évaluations en mesures concrètes ;

iii) Institutionnaliser des mécanismes coordonnés raccordant entre elles les diverses procédures de planification et de budgétisation des différents niveaux de l'administration ;

b) Les membres de la CEA et les partenaires de développement devraient investir dans les systèmes de données et statistiques, notamment dans les outils numériques et la collecte de données ventilées, afin d'améliorer la prise de décisions fondées sur des données factuelles et de veiller à ce que les interventions au niveau national et l'établissement de rapports soient étayés par les réalités locales ;

c) Les décideurs politiques aux niveaux national et sous-régional devraient accroître les financements disponibles et renforcer les partenariats en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en recourant à des mécanismes de financement innovants et à la mobilisation des ressources nationales, tout en encourageant la formation continue, la confiance et la responsabilisation au moyen d'examens récurrents et grâce à une mobilisation continue de l'ensemble des parties prenantes.

E. Table ronde plénière de haut niveau 2 : Mener une action ambitieuse et intégrée en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : tirer parti des rôles respectifs du système des Nations Unies, des jeunes, du secteur privé, de la société civile et des volontaires [point 7 de l'ordre du jour]

1. Introduction

23. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la deuxième table ronde plénière de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/5).

2. Débats et tendances

24. Les participants ont demandé des mesures accélérées et intégrées pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en renforçant la souveraineté financière, en mobilisant les investissements publics et privés et en améliorant la mise en œuvre grâce à des systèmes coordonnés, à des réformes institutionnelles et à une mise en œuvre plus solide, menée par les pays et soutenue par les entités des Nations Unies. Ils ont déclaré que le développement durable dépendait de la paix, de l'inclusion et des partenariats, et en particulier de l'autonomisation des jeunes, des femmes et des micro-, petites et moyennes entreprises en veillant à garantir leur participation effective, le développement des compétences et l'accès au financement et à des environnements favorables, et en tirant parti de la technologie, de l'intégration régionale et de la collaboration multipartite pour garantir un impact à grande échelle.

3. Messages clés

25. À la lumière des débats, les participants se sont accordés pour dire que les membres de la CEA devraient :

a) Renforcer les systèmes de mise en œuvre intégrés en passant de programmes fragmentés à des efforts de mise en œuvre cohérents et axés sur les résultats, en alignant les priorités liées aux objectifs de développement durable sur les budgets nationaux et en veillant à ce que tant les zones rurales que les zones urbaines bénéficient de ces efforts ;

b) Accroître le financement et améliorer l'accès à des environnements favorables en alignant les investissements sur les priorités nationales, en développant des financements abordables pour les micro-, petites et moyennes entreprises, en améliorant les infrastructures et en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour ouvrir l'accès aux marchés ;

c) Donner aux jeunes les moyens d'agir en tant que leaders et innovateurs en les associant à la prise de décisions, en consolidant les réseaux et les coalitions de jeunes et en les soutenant au moyen de financements flexibles et d'initiatives de renforcement des capacités ;

d) Renforcer les liens entre la paix, la sécurité et le développement en renforçant la coordination et la mobilisation des parties prenantes afin d'obtenir des résultats durables, tout en promouvant des approches inclusives qui reconnaissent que la stabilité est le fondement du développement, et en garantissant la participation des femmes et des personnes handicapées ;

e) Promouvoir le volontariat et la participation de l'ensemble de la société en réduisant les obstacles bureaucratiques et en incluant les initiatives de volontariat dans les stratégies nationales afin de susciter un engagement à grande échelle.

F. Réunions parallèles de haut niveau visant à examiner en profondeur et à présenter les progrès réalisés, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage entre pairs en lien avec les sous-thèmes du Forum [point 8 de l'ordre du jour]

1. Eau propre et assainissement : garantir la disponibilité durable de l'eau et aménager des systèmes d'assainissement sûrs afin d'atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 8 a) de l'ordre du jour]

a) Introduction

26. Un représentant du secrétariat a présenté le document de travail sur le sous-thème (ECA/RFSD/2026/5), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/6).

b) Débats et tendances

27. Les participants ont examiné les progrès réalisés sur le continent et les mesures à prendre pour atteindre l'objectif de développement durable 6 et mettre en œuvre la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe.

c) Messages clés

28. À la lumière du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Valoriser l'eau en tant qu'atout stratégique en l'intégrant dans la planification et les investissements nationaux afin de favoriser la transformation dans tous les secteurs ;

ii) Développer des infrastructures hydrauliques résilientes face aux changements climatiques, inclusives et fondées sur les droits de l'homme grâce à une gestion intégrée, à l'innovation, aux outils numériques et à un meilleur accès pour les groupes vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ;

iii) Renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau afin de favoriser la résilience, l'intégration régionale et le partage des avantages en matière d'alimentation, d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques ;

iv) Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes en réduisant la pollution, en améliorant la gestion des eaux usées et en restaurant les systèmes naturels ;

v) Combler le déficit de financement dans le secteur de l'eau en renforçant les ressources nationales, en améliorant la viabilité financière des projets et en recourant à des mécanismes de financement innovants, notamment les fonds liés au climat et les capitaux privés ;

vi) Ancrer les actions dans la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe en renforçant le leadership, la coordination et la mise en œuvre fondée sur les données, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 ;

b) La CEA et les autres entités du système des Nations Unies devraient :

i) Promouvoir des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des questions de genre, garantir des installations sanitaires sûres et respectueuses de l'intimité,

supprimer les obstacles comme la taxation des produits d'hygiène menstruelle et élargir l'accès équitable à des produits d'hygiène menstruelle et de santé reproductive abordables, y compris les vaccins ;

ii) Renforcer l'appui technique en matière de données, de planification intégrée et d'alignement sur les cadres d'action climatique ;

iii) Apporter un soutien coordonné et mobiliser des financements en encourageant les approches intersectorielles, en élaborant des projets bancables et en alignant les investissements sur les priorités continentales.

2. Énergie propre et d'un coût abordable [point 8 b) de l'ordre du jour]

a) Introduction

29. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport de synthèse sur le sous-thème (ECA/RFSD/2026/6), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/6).

b) Débats et tendances

30. Les participants ont examiné les moyens de faire de l'énergie un moteur de la transformation économique en s'attaquant aux lacunes en matière d'électrification et aux obstacles à l'investissement, tels que la perception d'un risque élevé lié à ces investissements, le financement limité en monnaie locale, l'insuffisance des réseaux de transport et de distribution, ainsi que la fragmentation réglementaire, tout en tirant parti du potentiel des énergies renouvelables en Afrique grâce à un financement amélioré, à des politiques favorables et à des partenariats renforcés.

c) Messages clés

31. À la lumière du débat, les participants sont convenus que les membres de la CEA devraient :

a) Faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable 7 (Garantir l'accès de tous à des énergies fiables, durables et modernes, à un coût abordable) en renforçant le leadership politique et en mettant en place des cadres directifs et réglementaires cohérents, clairs et prévisibles afin de mobiliser les investissements publics et privés ;

b) Mettre en place de solides réservoirs de projets d'énergie propre bancables, conformes aux priorités nationales et régionales, et s'appuyant sur des instruments efficaces d'atténuation des risques, dans le but de mobiliser des capitaux nationaux et internationaux ;

c) Développer les solutions décentralisées en matière d'énergies renouvelables, parallèlement aux investissements dans les infrastructures régionales de transport et de distribution d'énergie, et intégrer l'efficacité énergétique et la numérisation en tant que catalyseurs à l'échelle du système, afin d'améliorer l'accès à l'énergie, la résilience et l'accessibilité financière ;

d) Tirer parti des minerais liés à la transition énergétique pour favoriser l'industrialisation, les chaînes de valeur régionales et la production locale, dans le but de renforcer la participation de l'Afrique aux industries émergentes des énergies propres, conformément aux normes pertinentes en matière de droits de l'hommes ;

e) Faire de la cuisine propre, inclusive et sensible au genre une priorité fondamentale dans les domaines de l'énergie, du développement et de la santé publique, en s'appuyant sur un financement spécifique, des cadres institutionnels et des modèles de mise en œuvre inclusifs.

3. Industrie, innovation et infrastructure [point 8 c) de l'ordre du jour]

a) Introduction

32. Un représentant du secrétariat a présenté le document de travail sur le sous-thème (ECA/RFSD/2026/7), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles (ECA/RFSD/2026/INF/6).

b) Débats et tendances

33. Les participants ont indiqué que, malgré les enseignements tirés concernant la cohérence stratégique, la solidité des institutions et les partenariats, les progrès accomplis en Afrique dans la réalisation de l'objectif de développement durable 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) restaient insuffisants, en raison de lacunes en matière d'infrastructures et de productivité. Ils ont souligné qu'il était nécessaire d'accélérer l'industrialisation au moyen de la transformation numérique, de la valorisation des possibilités offertes par l'économie verte, d'une gouvernance renforcée et d'investissements dans les systèmes industriels.

c) Messages clés

34. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Accorder la priorité à la réalisation de l'objectif 9, car l'industrialisation, l'innovation et les infrastructures génèrent des retombées positives étendues en matière de développement et constituent un levier essentiel pour accélérer la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable ;

ii) Renforcer les investissements dans des infrastructures résilientes, durables et intégrées, en particulier dans les systèmes énergétiques et numériques et dans les réseaux de transport, afin d'accélérer l'industrialisation et de développer les capacités technologiques nationales ;

iii) Promouvoir et adopter des approches fondées sur l'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des matières premières, notamment dans les secteurs des minéraux essentiels, de l'exploitation minière et des industries extractives ;

iv) Accroître les investissements dans les parcs industriels, les zones économiques spéciales et les systèmes d'innovation numérique, en mettant l'accent sur les secteurs stratégiques ;

v) Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement en développant les marchés de capitaux, en tirant parti de mécanismes innovants de financement mixte et en améliorant les cadres réglementaires ;

vi) Renforcer la coopération entre pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin de donner les moyens d'agir aux jeunes, aux communautés locales et aux innovateurs sur le terrain ;

vii) Adopter des stratégies industrielles tournées vers l'avenir, alignées sur celles d'autres pays africains et soutenues par des cadres réglementaires à l'échelle de l'État, notamment par la mise en place de dispositifs d'expérimentation réglementaire, afin d'éviter les approches sectorielles fragmentées ;

viii) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour améliorer la connectivité transfrontière et stimuler l'industrialisation, la création d'emplois et la diversification ;

ix) Mettre en œuvre des mesures de décarbonation afin de renforcer la compétitivité aux niveaux régional et mondial ;

x) Institutionnaliser la participation effective de la société civile, des institutions universitaires, des femmes, des jeunes et d'autres groupes à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de tous les projets d'infrastructure et d'industrialisation ;

b) Les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement devraient :

i) Aider les membres de la CEA à mettre au point des instruments d'atténuation des risques pour les projets d'infrastructure et les portefeuilles d'investissement, afin d'attirer des investissements privés dans les infrastructures ;

ii) Aider les membres de la CEA à élaborer et à mettre en œuvre des politiques intégrées en matière d'industrie, d'innovation et d'infrastructure, alignées sur l'ensemble des objectifs de développement durable ainsi que sur les objectifs pertinents de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ;

iii) Fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités afin d'améliorer les systèmes de données et la recherche-développement, de manière à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ;

iv) Renforcer les capacités technologiques permettant de recenser les secteurs prioritaires, notamment au moyen d'investissements dans l'éducation, les infrastructures et le capital humain, afin de favoriser une industrialisation compétitive et résiliente ;

v) Promouvoir la coopération et la cohérence stratégique à l'échelle de l'Afrique afin de faire progresser le développement des infrastructures, la transformation numérique et l'industrialisation sur l'ensemble du continent ;

vi) Aider les membres de la CEA à mobiliser des solutions de financement innovantes, notamment le financement mixte et les partenariats public-privé, afin de réduire les déficits de financement dans les secteurs des infrastructures et de l'industrie.

4. Villes et communautés durables [point 8 d) de l'ordre du jour]

a) Introduction

35. Une représentante du secrétariat a présenté le document de travail sur le sous-thème (ECA/RFSD/2026/8), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum (ECA/RFSD/2026/INF/6).

b) Débats et tendances

36. Les participants ont mentionné que si l'urbanisation rapide offre des possibilités de transformation et d'intégration régionale, la réalisation de l'objectif de développement durable 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) nécessitait d'adopter des approches intégrées, fondées sur des données et qui soient inclusives, une gouvernance et un financement plus solides, ainsi qu'un renforcement des capacités locales pour lutter contre l'informalité, les inégalités et les risques climatiques.

c) Messages clés

37. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient ;

i) Transposer les politiques relatives à l'objectif de développement 11 et les politiques urbaines nationales en cadres pragmatiques, en renforçant la gouvernance à plusieurs niveaux, en améliorant la coordination entre les niveaux régional, national et local, et en renforçant les capacités locales en matière de planification, d'élaboration de projets, de gestion financière et d'utilisation des données, avec des mécanismes de redevabilité clairement définis ;

ii) Promouvoir des approches intégrées de l'aménagement urbain en alignant les priorités spatiales, économiques, sociales et climatiques, en renforçant les systèmes de données urbaines par une meilleure intégration et ventilation des données, en tenant compte de la dynamique du secteur informel, et en augmentant les financements municipaux par la décentralisation budgétaire, une meilleure mobilisation des recettes et des outils de financement novateurs ;

iii) Favoriser un développement urbain tenant compte des risques, résilient aux changements climatiques et inclusif en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans l'aménagement urbain, en généralisant les systèmes d'alerte précoce et les solutions inspirées de la nature, et en veillant à la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, tout en encourageant le partage des connaissances et l'application des meilleures pratiques à plus grande échelle.

b) Les partenaires de développement devraient :

i) Accroître l'aide fournie aux membres de la CEA pour transposer les politiques urbaines en projets orientés vers l'action et mesurables grâce à un aménagement urbain intégré, à une meilleure gouvernance à plusieurs niveaux et à une assistance technique ciblée dans le domaine du financement municipal, notamment la décentralisation budgétaire, les financements novateurs et l'amélioration de la capacité d'élaborer des projets ;

ii) Appuyer les membres de la CEA pour ce qui est de renforcer les systèmes intégrés de données urbaines en harmonisant les plateformes nationales et locales, en tenant compte de la dynamique du secteur informel et en encourageant l'apprentissage par les pairs, l'échange de connaissances et la diffusion des meilleures pratiques afin de permettre une planification et une prise de décision fondées sur des données probantes ;

iii) Promouvoir des approches du développement urbain qui soient fondées sur les droits humains, inclusives et conscientes des risques en encourageant une plus vaste participation et en faisant progresser l'équité tout en contribuant à renforcer les cadres de résilience, notamment les systèmes d'alerte précoce et les stratégies de réduction des risques de catastrophe, afin d'améliorer la durabilité et la résilience des villes ;

iv) Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de politiques fondées sur les droits et sensibles au genre propres à prévenir la violence xénophobe, à renforcer la cohésion sociale et à garantir un accès égal au logement, à l'éducation, à la justice et aux opportunités pour les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les non-ressortissants.

5. Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 8 e) de l'ordre du jour]

a) Introduction

38. Un représentant du secrétariat a présenté le document de travail sur le sous-thème (ECA/RFSD/2026/9), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum (ECA/RFSD/2026/INF/6).

b) Débats et tendances

39. Les participants ont examiné les moyens d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des approches coordonnées et multipartites visant à mettre en phase le financement avec les priorités nationales, à étendre les mécanismes de financement novateurs et à renforcer les cadres institutionnels, la mobilisation du secteur privé et les systèmes de redevabilité, tout en s'attaquant à des contraintes telles que l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire et la fragmentation des architectures de développement. Les participants se sont également penché sur la manière de tirer parti du recul de l'aide au développement pour en faire une occasion de procéder à des réformes, en encourageant les solutions locales, en augmentant les investissements dans les infrastructures et l'enseignement, en mettant en place une coopération plus étroite et en promouvant une planification axée sur les résultats, des systèmes de données intégrés et des modèles portés par le secteur privé, tels que les systèmes agricoles résilients aux changements climatiques.

c) Messages clés

40. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Renforcer la rigueur et la cohérence au sein des partenariats en tant que principes fondamentaux ;

ii) Favoriser l'élaboration d'un plan cohérent et à long terme et abandonner les approches sectorielles ;

iii) Renforcer les liens entre la planification du développement et les mécanismes budgétaires ;

iv) Faire en sorte que les gouvernements s'engagent de manière juridiquement contraignante à fournir des services de base à la population, dans le respect des droits humains ;

v) Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et s'appuyant sur des données de qualité ;

b) Les membres de la CEA et les partenaires de développement devraient :

i) Œuvrer au renforcement des agences de notation africaines afin de contrer les perceptions dominantes en matière de risque ;

ii) Renforcer le rôle des agences de notation africaines en tant que mécanismes de contre-pouvoir, tout en restant conscients qu'à elles seules, elles ne permettront pas de réduire le coût du capital en Afrique.

G. Table ronde plénière de haut niveau 3 : Tirer parti de la science, de l'innovation et des technologies de pointe pour intensifier les actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 9 de l'ordre du jour]

1. Introduction

41. Un représentant du secrétariat a fait une brève présentation orale du thème.

2. Débats et tendances

42. Les participants ont examiné certains aspects essentiels des performances de l'Afrique en science, technologie et innovation, des progrès accomplis dans la réalisation des cinq objectifs de développement durable examinés à la douzième session, ainsi que des avancées enregistrées dans le cadre des initiatives lancées lors des sessions précédentes.

3. Messages clés

43. À la lumière des débats, les participants sont convenus que les membres de la CEA, les entités des Nations Unies et les partenaires de développement devraient :

a) Coordonner la mise en application des politiques et des cadres relatifs à l'intelligence artificielle et aux infrastructures publiques numériques afin de tirer parti de ces technologies en tant que biens publics, de manière à garantir la cohérence des actions dans ce domaine, leur efficacité et la souveraineté numérique ;

b) Renforcer la participation du secteur privé et les mesures d'incitation qui lui sont destinées au moyen de politiques et de plans nationaux et continentaux en faveur du développement des infrastructures et de la production de systèmes d'intelligence artificielle ;

c) Veiller à ce que la gouvernance de l'intelligence artificielle en Afrique repose sur un socle commun clair et stable de normes minimales mondiales, à ce qu'elle soit fondamentalement axée sur les priorités africaines et tienne compte du contexte africain, et à ce que les pays du continent exercent leur souveraineté sur leurs données, notamment en utilisant les langues locales ;

d) Promouvoir l'adoption des véhicules électriques en Afrique en s'appuyant sur un solide encadrement technique et en recourant à des approches inclusives et à une planification intégrée des systèmes liés aux secteurs de l'énergie, des transports et du développement urbain ;

e) Adopter des technologies innovantes dans les secteurs de l'eau et du numérique, soutenues par des financements adéquats et de solides plateformes de collaboration multisectorielle, essentielles pour fournir des solutions pouvant être déployées à grande échelle et favoriser la prise d'engagements contraignants, notamment dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 ;

f) Aligner la recherche-développement sur la transformation industrielle afin de nouer des partenariats efficaces et de mettre en place des systèmes de données et de statistiques solides et coordonnés, de renforcer les capacités techniques et de garantir un engagement politique durable en faveur d'une articulation efficace entre la recherche, la formation professionnelle et la croissance industrielle ;

g) Promouvoir et rendre opérationnelles des plateformes continentales de science ouverte favorisant l'innovation ouverte, le libre accès

et la diplomatie scientifique, afin de renforcer la compétitivité de l'Afrique dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, en vue d'appuyer et de financer la mise en œuvre de la Stratégie 2034 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique.

H. Table ronde plénière de haut niveau 4 : Consolider les acquis du Programme 2030 : Perspectives africaines sur le plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour l'après-2030 [point 10 de l'ordre du jour]

1. Introduction

44. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la quatrième table ronde plénière de haut niveau (ECA/RFSD/2026/INF/9).

2. Débat et tendances

45. Les participants ont examiné les considérations susceptibles d'être intégrées dans le plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour l'après-2030.

3. Messages clés

46. À la lumière du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Mener une action coordonnée et collective en renforçant les stratégies nationales, les partenariats et la coopération multilatérale dans les domaines du financement, de la science et de la technologie, ainsi que de la collaboration transfrontalière, avec le soutien de la CEA, d'autres entités des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'autres banques régionales, ainsi que des partenaires de développement, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de donner forme de manière proactive au plan-cadre de développement durable pour l'après-2030 ;

ii) Concrétiser les engagements en plaçant les êtres humains, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les membres d'autres communautés vulnérables, au cœur du développement, grâce au renforcement des institutions et à l'augmentation des financements, de la responsabilisation et des investissements dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, notamment en mettant en place des mécanismes permettant d'associer les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les membres des autres communautés vulnérables, en particulier dans les zones rurales et au niveau infranational, afin de favoriser la co-création, la prise de décision inclusive et la responsabilisation ;

iii) Renforcer la participation collective de l'Afrique à l'élaboration du plan-cadre mondial de développement pour l'après-2030 en formulant des contributions coordonnées aux niveaux national, sous-régional et continental, ancrées dans l'Agenda 2063 et son deuxième plan décennal de mise en œuvre, et en promouvant une approche axée sur l'être humain, digne et fondée sur les droits de l'homme, en amont du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra sous les auspices de

l'Assemblée générale en 2027 ;

iv) Renforcer la cohérence entre les cadres de développement mondiaux, continentaux et sous-régionaux afin de réduire la fragmentation et de veiller à ce que les priorités économiques, sociales et environnementales - y compris la résilience face aux chocs - soient prises en compte de manière intégrée ;

v) Faire progresser la transformation structurelle de l'économie afin d'en assurer la résilience face aux changements climatiques, en accordant la priorité aux capacités de production, à l'intégration économique régionale, à la création de valeur ajoutée, aux infrastructures résilientes, aux systèmes d'innovation et à la diffusion des technologies numériques aux micro-, petites et moyennes entreprises et aux entreprises du secteur informel qui constituent les piliers fondamentaux du programme de développement pour l'après-2030 ;

vi) Renforcer la mobilisation des ressources nationales, la gestion des finances publiques et les institutions de contrôle financier afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire, de promouvoir la responsabilisation et de consolider le contrat social, conformément aux normes pertinentes en matière de droits de l'homme, notamment le droit au développement ;

vii) Lutter contre les flux financiers illicites et soutenir la souveraineté financière grâce à la réforme de l'architecture financière mondiale et à une meilleure mobilisation des ressources nationales ;

viii) Promouvoir un cadre de développement tourné vers l'avenir dans lequel la préparation aux risques, la résilience, l'équité intergénérationnelle et les stratégies visant à ne laisser personne de côté sont intégrées en tant que conditions essentielles pour pérenniser les acquis du développement au-delà de 2030 ;

b) Les partenaires de développement devraient :

i) Fournir des financements prévisibles, à long terme et à des conditions préférentielles, parallèlement à une réforme de l'architecture financière mondiale, afin de financer les mesures d'adaptation, le développement des infrastructures et les investissements visant à renforcer la résilience face aux chocs mondiaux sans aggraver la vulnérabilité liée à l'endettement ;

ii) Renforcer les mécanismes de coordination africains afin de faire face aux risques transfrontaliers, de favoriser un partage équitable des biens publics et d'accélérer la réalisation d'objectifs de développement en lien avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 grâce à la collaboration entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les entités du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions axées sur les opportunités et les enjeux, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le groupe de travail technique de l'Agenda 2063, la Banque africaine de développement et d'autres banques multilatérales africaines, afin de soutenir une préparation cohérente, inclusive et fondée sur des données factuelles en vue du plan-cadre de développement durable pour l'après-2030.

I. Examen et adoption des messages clés et de la déclaration sur le thème du Forum [point 11 de l'ordre du jour]

47. Le Forum a examiné et adopté à l'unanimité, tels qu'amendés, le résumé et les messages clés présentés dans les sections du présent rapport qui

précèdent, ainsi que le projet de Déclaration d'Addis-Abeba sur le thème : « Inverser la tendance : actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » (ECA/RFSD/2026/12).

J. Remerciements

48. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les participants ont exprimé leur gratitude au Premier Ministre éthiopien, représentant le Gouvernement de son pays, ainsi qu'au peuple éthiopien pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. Ils ont également fait part de leur reconnaissance pour les dispositions prises afin de permettre une participation à la fois en présentiel et en ligne à la session et de garantir que les personnes handicapées puissent participer pleinement au Forum. Ils ont exprimé leur gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, à la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, au Président du Conseil économique et social, à la Première Ministre ougandaise, au Secrétaire exécutif de la CEA et aux commissaires de l'Union africaine ainsi qu'aux représentants des partenaires de développement et de financement pour leur participation et leurs contributions au Forum.